

France. Bailliage du château du Louvre



Pays : **France**

Langue : **Français**

France. Bailliage du château du Louvre : œuvres (2 ressources dans data.bnf.fr)

Œuvres textuelles (2)

Sentence du bailliage du château du Louvre qui ordonne que tous les porteurs de certificats de M. Berthelot, commissaire général des poudres et salpêtres de France, pour faire dans Paris la recherche et amas des terres et platres propres à faire salpêtres se transporteront aux jours et heures qui leur seront marqués par ledit sieur ou ses commis dans les ateliers des maisons et édifices pour y mettre à part les plâtras, gravois et terres, les faire enlever et porter aux lieux destinés pour les y travailler pour le service du Roi à peine de 50 l. d'amende (1690)

i Sentence du bailliage du château du Louvre qui ordonne que le bail fait à Me Claude Durié de la ferme du droit royal de la fabrique, vente et débit des poudres et salpetres dans le royaume et le sous traité par lui fait dudit droit à Me Louis Brison pour les généralités de Paris, Orléans, Bourges, Moulins, les généralités de Rouen, Caen, Alençon, Tours, la province de Bretagne, les îles françaises de l'Amérique, St Dominique et Canada seront exécutés et défend à toutes personnes de s'immiscer en la vente et débit des poudres et salpêtres, sans la permission dudit Brison (1685)

Voir aussi (2 ressources dans data.bnf.fr)

À la BnF (1)

Notice correspondante dans Catalogue général

Sur le Web (1)

Notice correspondante dans VIAF